**RAPPORT N° 18** 

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016** 

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): M. HENRI PONS

OBJET

Plan quinquennal d'investissements : avenant n°2 à la convention partenariale de financement des études APD/Projet et des travaux relatifs au pôle d'échanges d'Avignon

Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement Direction des Transports et des Ports 10214

### **PRESENTATION**

Le projet de convention partenariale de financement des études et travaux relatifs au pôle d'échanges d'Avignon a été approuvé par la délibération n°180 du 28 janvier 2011 de notre Commission Permanente. La convention correspondante a été signée le 3 août 2011.

Le Conseil Général de Vaucluse assurait la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération, en accord avec la Ville d'Avignon propriétaire/maître d'ouvrage. Le coût du projet s'élevait à 2,317 M€HT et se décomposait comme suit :

Région PACA (20%) :	463 400 €
Conseil général de Vaucluse (25 %)	579 250 €
Conseil général du Gard (15 %)	347 550 €
Conseil général des Bouches du Rhône (15 %)	347 550 €
Ville d'Avignon (12,5 %)	289 625 €
CA du Grand Avignon (12,5 %)	289 625 €
Total	2 317 000 €

# **UN PREMIER AVENANT A LA CONVENTION**

L'opération a, par la suite, bénéficié d'une subvention FEDER de 700 000 € Par ailleurs, des études plus détaillées ont montré qu'un certain nombre de contraintes relatives à la sécurité et sûreté publiques et la sécurité incendie n'avaient pas été intégrées dans le programme initial. Les adaptations du projet ont réévalué le coût de l'opération à hauteur de 3, 017 M€, contre 2,317 M€ dans la convention initiale.

A la demande du Conseil Général de Vaucluse, et en accord avec l'ensemble des partenaires, un avenant 1 à la convention de financement du projet a permis l'utilisation des fonds FEDER (0,7M€) pour financer les surcoûts de l'opération, tout en maintenant identiques les participations financières de chacun des partenaires de la convention initiale de 2011. Cet avenant a été approuvé par notre délibération n°96 du 21 juin 2013.

#### **AVENANT N°2 A LA CONVENTION:**

La Gare routière d'Avignon a été mise en service en juin 2014. Le bilan financier de l'opération porte le coût à 3 148 091,96 € HT, soit un dépassement de 4,35%. Conformément à l'article 11 de la convention initiale de financement, selon lequel « tout dépassement de coût doit donner lieu à l'établissement d'un avenant », la nouvelle répartition financière entre les partenaires est ainsi modifiée :

Région PACA (20%) :	498 618,39 €
Conseil départemental de Vaucluse (25 %)	612 022,99 €
Conseil départemental du Gard (15 %)	367 213 ,79 €
Conseil départemental des Bouches du Rhône (15 %)	367 213 ,79 €
Ville d'Avignon (12,5 %)	306 011,50 €
CA du Grand Avignon (12,5 %)	306 011,50 €
Sous Total	2 448 091,96 €

## **INCIDENCE FINANCIERE**

La subvention du Département sera engagée sur l'AP n°2009-19019AB. Les crédits de paiement seront imputés sur l'article 204-821-204142 du budget départemental.

La dépense correspondante, soit 19 663,79 euros, sera imputée de la façon suivante :

Ī	N°	N°	Libellé	Imputation	N° A.P.	Engagement
	programme	d'opération				AP
	19019	1010017	PQI	204-821-204142	2009-19019AB	19 663,79
			Transports			
			hors CU MPM			

## **PROPOSITION**

Sur proposition de M. le Délégué aux Transports et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- m'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale de financement des études APD/projet et des travaux relatifs au pôle d'échanges d'Avignon du 3 août 2011, dont le projet est annexé au rapport ;
- prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL